



Deuxième phase de la promesse climatique : de l'engagement à l'impact

Appel à consultation pour la conception d'un Système National Intégré de la Transparence Climatique

Date : 7avril 2025

Pays : Maroc

Description de la mission : Appel à consultation pour le développement d'un Système National Intégré de la Transparence Climatique

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : **14 avril 2025, avant midi**

Les offres :

- Seront envoyées par mail à l'adresse suivante : promesseclimat.maroc@gmail.com
- Seront déposées ou envoyées par voie postale au bureau de la Coordination du Projet Promesse Climat au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet Promesse Climat – Bureau 328 et 324
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3^{ème} étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à :

promesseclimat.maroc@gmail.com

I. Contexte

Le Maroc est un pays à faibles émissions de gaz à effet de serre, mais il est vulnérable aux effets du changement climatique en raison de sa situation géographique. Le pays connaît des disparités climatiques, avec une forte variabilité des précipitations et des changements climatiques irréguliers affectant ses principaux secteurs socio-économiques, notamment l'agriculture et l'eau. Le Maroc accorde une grande importance à la transition énergétique et au développement à faible émission de carbone.

L'engagement proactif du Maroc en matière de climat a conduit à des réformes ambitieuses au niveau sectoriel afin de favoriser la transition vers une économie verte, en accord avec le développement socio-économique du pays. Plusieurs stratégies sectorielles ont été mises en place, intégrant les dimensions environnementales et climatiques dans des secteurs clés de l'économie nationale (ex. transition énergétique, transport, agriculture, tourisme, infrastructures, pêche, eau, gestion des déchets, forêts, etc.).

Parallèlement, et depuis la ratification de la CCNUCC, le Maroc a entrepris un processus de reporting exemplaire à travers la publication des Communications Nationales (CN) et des Rapports Biennaux Actualisés (BUR). Au fil des rapports soumis, le pays a pris conscience de la nécessité de structurer et de renforcer le cadre de mise en œuvre pour continuer à respecter ces engagements.

Dans cette optique, et dans le cadre de ses engagements envers l'Accord de Paris, et particulièrement dans la mise en œuvre de l'Article 13 (le mécanisme de transparence), le Maroc a mis en place une plateforme de transparence nationale à destination des parties prenantes nationales sur le changement climatique. Il s'agit un outil de travail qui accompagne les travaux sur les inventaires de GES, la mise en place des CDNs et l'aide au suivi des actions et des supports.

Cette plateforme se compose de trois modules spécifiques :

- Le suivi des émissions (transparence des émissions),
- Le suivi des actions entreprises (transparence des actions)
- Le suivi du support apporté (transparence du support).

L'objectif principal de cette plateforme est de compiler les données relatives aux inventaires de GES, les informations essentielles nécessaires pour assurer un suivi précis des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDNs du Maroc dans la lutte contre le changement climatique, les informations nécessaires au suivi des actions et des supports et d'informer le processus de préparation des RBT.

II. Introduction à l'initiative « Promesse Climat »

La Promesse climatique du PNUD aide 120 pays dont 40 pays les moins avancés, 28 petits États insulaires en développement et 14 grands émetteurs, à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris.

Cette nouvelle phase reflète une prise de conscience croissante de la nécessité urgente d'agir de manière plus décisive et coordonnée pour lutter contre le changement climatique. Ces efforts doivent être soutenus par une volonté politique renouvelée et une collaboration étroite entre tous les secteurs de la société.

L'objectif de cette initiative est d'accompagner la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), notamment à travers la :

1. **Composante 1 : Soutenir la mise en œuvre de la CDN** en renforçant la gouvernance, le financement et la transparence, à travers l'élaboration de stratégies de financement inclusives, l'accompagnement de secteurs prioritaires, le renforcement des capacités du Département du Climat et la mise en place d'un cadre de coordination avec le Ministère des Finances, ainsi que l'amélioration des mécanismes de suivi et de transparence du Cadre de Transparence Renforcé.

III. Objectif de la consultation

Le Maroc, en tant que signataire de l'Accord de Paris, s'est engagé à renforcer son cadre de transparence climatique conformément aux exigences de l'article 13 de l'Accord. Dans ce cadre, il est essentiel de mettre en place un Système National Intégré de la Transparence Climatique (SNI-TC) en se basant sur la plateforme de transparence nationale. Le système permettra de collecter, traiter et rapporter de manière rigoureuse et systématique les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES), aux efforts d'atténuation, aux mesures d'adaptation, aux flux de financement climatique, y compris les informations relatives aux registres nationaux des marchés carbone, l'articulation avec le niveau régional et sectoriel, etc.

La plateforme de transparence nationale constitue une base solide pour le système visé, et pourra évoluer en y intégrant les différentes composantes nécessaires à la mise en œuvre du cadre de transparence.

A cet effet, cette consultation vise à concevoir l'architecture de ce système, en y intégrant les différentes composantes, en alignement avec les exigences de l'Accord de Paris et les standards internationaux.

Plus spécifiquement, la consultation devra :

- Évaluer l'existant en matière de systèmes d'information et de collecte de données climatiques
- Identifier les exigences techniques et institutionnelles pour la mise en place du SNI-TC
- Proposer une architecture fonctionnelle et technique du système
- Définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes
- Renforcer les synergies avec les comités de coordination thématiques, notamment sur l'inventaire des GES, le suivi des actions de la CDN et le suivi des financements climatiques
- Élaborer une feuille de route pour le déploiement du SNI-TC.

IV. Missions et activités

Pour répondre à l'objectif susmentionné, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Cadrage : Élaboration du rapport méthodologique de la consultation

L'objectif de cette mission est de structurer la consultation et assurer la cohérence des attentes et la compréhension des activités à réaliser.

A cet effet, le consultant livrera son approche méthodologique et le calendrier de mise en œuvre, qui seront soumis à la validation du comité de suivi de l'étude.

Livrables de la mission 1

- Approche méthodologique
- Calendrier de mise en œuvre.

Activité 1 : Diagnostic de l'existant

Cette activité consiste à :

- Cartographier les systèmes existants de collecte, de gestion et de reporting des données climatiques au Maroc
- Identifier les lacunes et les opportunités d'amélioration des dispositifs en place
- Réaliser un benchmark de pays à contexte similaire et des bonnes pratiques en vigueur
- Analyser les exigences internationales en matière de transparence et de conformité aux standards internationaux.

Le prestataire est appelé à considérer la plateforme de transparence nationale en tant qu'outil de base qui va évoluer vers le SNI-TC.

Activité 2 : Analyse des besoins

Cette activité vise à analyser les besoins du système ciblé et les prérequis pour son opérationnalisation. A cet effet, le prestataire identifiera les exigences techniques et réglementaires pour le déploiement du SNI-TC et les besoins en données, en indicateurs, etc. pour assurer un fonctionnement efficace, adapté à l'objectif visé.

Activité 3 : Proposition d'une architecture fonctionnelle et technique du système

Cette activité vise à définir les éléments clés du système, y compris les méthodes de collecte, de traitement et de gestion des données.

Elle comportera :

- La définition des spécifications fonctionnelles et techniques du système
- La définition des outils informatiques et des plateformes nécessaires à l'opérationnalisation du SNI-TC
- La validation de l'architecture proposée dans le cadre d'un atelier.

Activité 4 : Proposition d'un cadre de gouvernance

Pour garantir le fonctionnement du système, il est nécessaire de proposer un cadre dédié via la proposition d'un modèle de gouvernance et de coordination entre les acteurs concernés. A cet effet, cette activité consistera à identifier les mécanismes de coordination et de partage des données entre les parties prenantes et à définir les rôles et les responsabilités, la fréquence des tâches à effectuer, y compris la collecte et l'actualisation des données, entre autres, dans le cadre du schéma de gouvernance proposé.

Une liste préliminaire des parties prenantes sera élaborée par le prestataire sur la base des analyses précédentes et des composantes du SNI-TC et sera alimentée au fur et à mesure de son déploiement.

Il est important de considérer les différents organes, groupes de travail et autre cadre de gouvernance déjà en place pour bâtir sur l'existant et le faire évoluer en renforçant les synergies.

Activité 5 : Élaboration d'une feuille de route pour le déploiement du SNITC

Il s'agit de la phase finale permettant d'orienter le processus de développement technique du SNI-TC et de planifier les étapes ultérieures pour son opérationnalisation. Cette activité inclura :

- La définition des étapes clés de mise en place du SNITC à court, moyen et long terme.
- L'estimation des coûts et des ressources nécessaires pour la mise en œuvre.

V. Les livrables

Activité	Livrables	Date de remise des livrables
Cadrage - Élaboration du rapport méthodologique de la consultation	Approche méthodologique + Calendrier de mise en œuvre	1 semaines après la signature du contrat
Activité 1 : Diagnostic de l'existant	Rapport de diagnostic comportant : <ul style="list-style-type: none"> • La cartographie des systèmes existants de collecte, de gestion et de reporting des données climatiques au Maroc, y compris les lacunes et les opportunités • Le benchmark • Les exigences en matière de transparence et de conformité aux standards internationaux 	3 semaines après la signature du contrat
Activité 2 : Analyse des besoins	Rapport comportant les exigences techniques et réglementaires pour le déploiement du SNI-TC et les besoins en données, en indicateurs, etc.	3 semaines après la signature du contrat
Activité 3 : Proposition d'une architecture fonctionnelle et technique du système	Spécifications techniques et fonctionnelles du système, y compris la définition des outils informatiques nécessaires, et le cadre méthodologique de collecte, de vérification et de traitement des données. Support et CR de l'atelier de validation	5 semaines après la signature du contrat
Activité 4 : Proposition d'un cadre de gouvernance	Schéma de gouvernance, y compris la définition et la description des mécanismes de coordination, la définition des rôles et des responsabilités et la liste préliminaire des parties prenantes.	7 semaines après la signature du contrat
Activité 5 : Élaboration d'une feuille de route pour le déploiement du SNITC	<ul style="list-style-type: none"> • Etapes de mise en place du SNITC à court, moyen et long terme. • Estimation des coûts et des ressources nécessaires pour la mise en œuvre. 	9 semaines après la signature du contrat

VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de 2,5 mois. Le contrat s'étendra du mois avril 2025 au mois de juin 2025.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 70 JH.

NB : La durée estimée de la consultation n'inclut pas les délais de validation des livrables du projet et les délais associés à la non disponibilité des membres du comité de suivi de la consultation ou d'autres parties prenantes qui peuvent être impliquées.

VII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 20 % après la validation de l'approche méthodologique ;
- 40 % après la validation des livrables des activités 1 et 2 ;
- 40 % après la validation des livrables des activités 3, 4 et 5.

VIII. Profils des Experts

Les profils souhaités sont les suivants :

Expert sénior national en gouvernance climatique et politiques publiques

- Éducation/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, en politiques publiques, ou dans un domaine étroitement lié à la consultation
- Expérience : Minimum 15 ans d'expérience dans la lutte contre les changements climatiques, la gouvernance climatique, les politiques publiques
- Expérience spécifique :
 - Une expertise en matière des politiques climatiques.
 - Une connaissance approfondie du contexte international et national en matière de lutte contre le changement climatique, le MRV et la transparence
 - Une connaissance approfondie des cadres internationaux de transparence climatique.
 - Une expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de suivi et reporting, y compris celui des émissions de GES.
 - Une capacité avérée à conduire des consultations multi-acteurs et à élaborer des recommandations stratégiques.

Expert intermédiaire spécialisé en changement climatique ou système d'information

- Éducation/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, en politiques publiques, en informatique, ou dans un domaine étroitement lié à la consultation
- Expérience : Minimum 5 ans d'expérience dans la lutte contre les changements climatiques, la finance climatique, l'atténuation des émissions, l'adaptation, la gouvernance climatique, les politiques publiques, les systèmes d'information

- Expérience spécifique :
 - Une expertise en changement climatique ou tout autre domaine susmentionné
 - Une connaissance du contexte international et national en matière de lutte contre le changement climatique, de MRV et de transparence
 - Expérience en système MRV, suivi et évaluation, bases de données, systèmes d'information

NB :

Il est possible, si souhaité, de présenter une équipe pluridisciplinaire au lieu des deux experts proposés. Dans ce cas, la notation sera effectuée sur la base d'une moyenne des profils proposés, et ce en se basant sur le nombre d'année d'expérience.

IX. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- **Pli 1 : Offre technique** détaillant :
 - a. CV de(s) expert(s);
 - b. Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
 - c. Approche méthodologique de travail ;
 - d. Copies des diplômes
 - e. Référence de travail en lien avec le thème de la consultation
- **Pli 2 : Offre financière** :
 - a. Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée.

X. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

⇒ **Étape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Méthodologie : 30 points</p> <p>Détaillée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l’approche présentée, chronogramme détaillé des activités (30 points)</p> <p>Améliorée : Un niveau de détail moyen (20 points)</p> <p>Moyenne : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d’investigation (10 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d’éléments clés des TDRs (0 points)</p>	30
<p>Calendrier d’exécution</p> <p>Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation</p> <p>Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation</p>	10 0
<p>Profil demandé : 60points.</p> <p>Expert sénior national en gouvernance climatique et politiques publiques (40 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Éducation/Formation : Titulaire d’un doctorat ou d’un diplôme d’ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, en politiques publiques, ou dans un domaine étroitement lié à la consultation (5 points) – Expérience : Minimum 15 ans d’expérience dans la lutte contre les changements climatiques, la gouvernance climatique, les politiques publiques (5points) – Expérience spécifique : (30 points, 5 points par référence) <ul style="list-style-type: none"> ○ Une expertise en matière des politiques climatiques. ○ Une connaissance approfondie du contexte international et national en matière de lutte contre le changement climatique, le MRV et la transparence ○ Une connaissance approfondie des cadres internationaux de transparence climatique. ○ Une expérience d’au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de suivi et reporting, y compris celui des émissions de GES. ○ Une capacité avérée à conduire des consultations multi-acteurs et à élaborer des recommandations stratégiques. <p>Expert intermédiaire spécialisé en changement climatique ou système d’information (20 points)</p>	40

Critères	Note Max
<ul style="list-style-type: none"> – Éducation/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (Bac+5 ou équivalent) avec une spécialisation en environnement, en changement climatique, en informatique, en politiques publiques, ou dans un domaine étroitement lié à la consultation (2 points) – Expérience : Minimum 5 ans d'expérience dans la lutte contre les changements climatiques, la finance climatique, l'atténuation des émissions, l'adaptation, la gouvernance climatique, les politiques publiques, les systèmes d'information(3 points) – Expérience spécifique : (15 points, 3 points par référence) <ul style="list-style-type: none"> ○ Une expertise en changement climatique ou tout autre domaine susmentionné ○ Une connaissance du contexte international et national en matière de lutte contre le changement climatique, le MRV et la transparence ○ Expérience en système MRV, suivi et évaluation, bases de données, systèmes d'information 	20
Total	100
<p>Important :</p> <p>1) Le soumissionnaire peut être un BET ou un expert indépendant</p> <p>2) Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :</p> <p>→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).</p>	

⇒ **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

- $F = 100 \times (P_{min}/P)$, tel que :
- P : Prix de l'offre
- Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

⇒ Etape 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

XI. Dépôt des offres

Les offres :

- Seront envoyées par mail au plus tard le **14 avril 2025 avant Midi**, à l'adresse suivante : promesseclimat.maroc@gmail.com, ou
- Seront déposées au plus tard le **14 avril 2025 avant Midi**, à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet Promesse Climat – Bureau 328 et 324
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3ème étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

En spécifiant l'objet :

**Appel à consultation pour la conception d'un Système National Intégré de la Transparence
Climatique**

Projet : Deuxième phase de la promesse climatique : de l'engagement à l'impact